

GENERAC®

Code de conduite

L'intégrité en action : Nous faisons ce qui est juste.



Message de notre PDG

À tous les employés de Generac,

Generac continue d'évoluer dans la poursuite de sa mission : mener la transition vers des solutions énergétiques plus résilientes, efficaces et durables. Depuis notre création en 1959, notre croissance repose sur des valeurs d'entreprise fortes et partagées : **Agilité, Innovation, Intégrité, Responsabilité, Orientation client et Esprit d'équipe.**



Notre succès continu dépend de la manière dont nous incarnons ces valeurs au quotidien. Je souhaite insister sur l'importance cruciale de l'une d'entre elles en particulier : l'Intégrité. Adopter un comportement éthique, faire preuve d'honnêteté et d'équité n'est pas seulement attendu, c'est essentiel à notre identité d'entreprise.

Chacun d'entre nous joue un rôle vital dans la protection et le renforcement de la réputation de Generac. Cela signifie mener nos activités conformément à nos valeurs et à notre Code d'éthique, et assumer personnellement cette responsabilité. Si vous avez des questions ou si quelque chose vous semble anormal, je vous encourage à en parler, que ce soit à votre responsable, à un membre des équipes des Ressources humaines ou du service juridique, ou via la ligne d'assistance Intégrité.

Notre Code est un guide qui contribue à instaurer une culture fondée sur nos valeurs, où les préoccupations peuvent être exprimées ouvertement et respectueusement. La réputation de Generac en matière de qualité et de confiance est bâtie par chacun d'entre vous, jour après jour, grâce à votre engagement envers l'intégrité.

Merci pour votre dévouement constant.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Aaron Jagdfeld
Président-directeur général
Generac Power Systems

Table des matières

Attentes	3
Prendre la parole	3
Valeurs	3
Conduite et comportement	4
Harcèlement	4
Consommation de drogues ou d'alcool et possession d'armes	4
Discrimination et égalité des chances en matière d'emploi	5
Environnement de travail et sécurité (EHS)	5
Sécurité et qualité des produits	6
Droits de l'homme et travail forcé	6
Lutte contre la corruption	7
Cadeaux et divertissements	7
Conflits d'intérêts	8
Délit d'initié	9
Comptabilité et conservation des documents	9
Concurrence loyale et droit de la concurrence	10
Concurrence sur le marché	10
Marketing et publicité loyale	10
Engagement communautaire et Generac Foundation	11
Développement durable	11
Médias sociaux	12
Actifs et données de l'entreprise	12
Électroniques, physiques, financières	12
Relations avec les fournisseurs	13
Code de conduite des fournisseurs	13
Conformité commerciale	13
Conclusion	14
Ressources	14

Attentes

Tout ce que nous faisons en tant qu'entreprise est guidé par notre mission et nos valeurs. Nous attendons de vous que vous :

- Promouviez une culture d'intégrité.
- Respectiez notre code, nos politiques et toutes les normes éthiques et juridiques.
- Assumiez la responsabilité de vos actions et comprenez leurs conséquences sur les autres.
- Signalez toute violation connue ou présumée de notre code, de nos politiques ou de la loi.
- Posiez des questions en cas de doute.
- Exprimiez vos préoccupations.

Face à un dilemme éthique, prenez le temps de vous poser les questions suivantes :

- Est-ce éthique ?
- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme au Code de conduite de Generac ?
- Cela me valorisera-t-il, ainsi que Generac ?
- Aimerais-je voir cela dans les journaux ?
- Ma famille ou mes amis l'approuveraient-ils ?
- Serai-je à l'aise si tout le monde était au courant ?

Si vous avez des doutes ou si vous avez répondu « non » à l'une de ces questions, n'allez pas plus loin. Contactez-nous et demandez de l'aide.

Prendre la parole

Votre voix compte – n'hésitez pas à vous exprimer si vous avez des questions ou des préoccupations. Voici comment signaler un problème :

- **Parlez-en à votre supérieur hiérarchique.** Le plus souvent, votre supérieur pourra répondre à vos questions ou vous orienter vers la personne appropriée.
- **Contactez les ressources humaines.** Elles connaissent notre code et nos politiques et peuvent vous aider concernant les règles de l'entreprise.
- **Contactez l'équipe juridique.** Elle peut vous expliquer les lois et les politiques applicables à notre entreprise.
- **Utilisez la ligne d'Assistance Éthique :** generac.ethicspoint.com est disponible 24/7 par téléphone et en ligne, gérée par un tiers en plusieurs langues, avec un signalement confidentiel et anonyme (dans la mesure permise par la loi).
- Generac interdit strictement toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne signalant une préoccupation de bonne foi.
- Si une disposition du Code de conduite est en conflit avec les lois ou réglementations locales, la loi locale prévaudra.

Valeurs

Nos valeurs d'entreprise et notre Code de conduite vont de pair. Ensemble, ils guident nos décisions, façonnent notre culture et définissent les normes de comportement attendues de chaque employé.



Agilité

Nous sommes agiles et agissons avec célérité.



Innovation

Nous innovons pour résoudre des problèmes concrets.



Travail d'équipe

Nous gagnons ensemble, en équipe.



Intégrité

Nous faisons ce qui est juste.



Responsabilité

Nous assumons la responsabilité de nos actions.



Client

Nous sommes centrés sur le client.

Conduite et comportement

Nous contribuons tous à créer un lieu de travail sûr et respectueux. Nous nous engageons à offrir un environnement exempt de harcèlement et de comportements dangereux ou indésirables susceptibles d'intimider, d'offenser ou de mettre autrui mal à l'aise.

Harcèlement

Le harcèlement, sous toutes ses formes, a un impact négatif sur notre environnement de travail et n'est pas toléré. Exemples :

- Avances sexuelles non désirées ou demandes de faveurs sexuelles
- Harcèlement racial ou ethnique fondé sur la race, l'origine ethnique ou la nationalité
- Harcèlement religieux fondé sur les croyances
- Actions ou commentaires négatifs fondés sur l'âge, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle protégée par la loi

Consommation de drogues ou d'alcool et possession d'armes

La consommation de substances sur les lieux de travail – à l'exception de l'alcool lors d'événements professionnels spécifiquement autorisés et du tabac dans les zones extérieures désignées – n'est PAS autorisée. Les armes ne sont PAS autorisées sur les propriétés de Generac ni dans ses installations, le cas échéant.



L'intégrité en action

- Traitez chacun avec respect.
- Signalez immédiatement toute action ou tout comportement dangereux, y compris le vandalisme, les menaces ou les actes de violence.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.

Discrimination et égalité des chances en matière d'emploi

Nous sommes fiers d'attirer, de développer et de fidéliser une main-d'œuvre engagée. En respectant toutes les lois sur l'égalité des chances partout où nous opérons, nous garantissons un environnement où chacun peut réussir.



L'intégrité en action

- Ne faites jamais de discrimination.
- Toutes les décisions d'embauche sont prises uniquement en fonction des qualifications et du mérite.

Environnement de travail et sécurité (EHS)

La sécurité est la responsabilité de tous et contribue à réduire les risques de blessures, de maladies et d'accidents, tout en améliorant l'efficacité globale. Elle renforce également la confiance, le moral et l'engagement, permettant à chacun de se sentir valorisé et soutenu.

Nous respectons toutes les lois et réglementations en vigueur et adoptons les meilleures pratiques pour garantir un lieu de travail sûr. Grâce à l'indice de sécurité Generac (GSI), nous améliorons continuellement notre programme de sécurité et favorisons une culture de gestion proactive des risques. En travaillant ensemble, nous pouvons contribuer à protéger le bien-être de chaque membre de l'équipe.



L'intégrité en action

- Participez à toutes les formations de sécurité obligatoires et respectez toutes les politiques, processus et procédures de sécurité internes.
- Maintenez un lieu de travail sûr et signalez immédiatement tout accident, blessure ou préoccupation concernant des équipements, des pratiques ou des comportements dangereux.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.



Sécurité et qualité des produits

Il s'agit d'une responsabilité partagée, et chaque employé joue un rôle essentiel pour garantir la sécurité et la fiabilité de nos produits. Veuillez prendre connaissance des protocoles de sécurité propres à votre poste et signaler immédiatement toute préoccupation. La sécurité et la qualité de nos produits sont essentielles à notre activité, à notre réputation et à notre succès futur.

Le maintien des normes de sécurité les plus élevées protège à la fois les consommateurs et la réputation de notre entreprise. Cela permet non seulement de prévenir les accidents, mais aussi de renforcer la confiance et la fidélité de nos clients. Le non-respect de ces normes peut entraîner des conséquences juridiques, des pertes financières et nuire à la réputation de notre marque. En privilégiant la sécurité des produits, Generac fournit des produits fiables tout en préservant son avenir.

Pour plus de détails, veuillez consulter le Manuel de sécurité des produits.



L'intégrité en action

- Concevoir et fabriquer des produits conformes aux normes de sécurité et de qualité.
- Suivre correctement les procédures et ne pas prendre de raccourcis.

Droits de l'homme et travail forcé

Generac reconnaît que chacun a droit à des conditions de travail sûres, équitables, éthiques et humaines. Cela inclut l'absence de travail forcé, de travail obligatoire, de travail des enfants, de formes modernes d'esclavage, de travail sous contrainte et de toute forme de traite des êtres humains.

Nous œuvrons activement pour prévenir ces injustices au sein de notre chaîne d'approvisionnement et de nos pratiques commerciales. Nous respectons toutes les exigences applicables en matière de salaire minimum et de durée du travail. Nous condamnons l'esclavage et la traite des êtres humains, que ce soit au sein ou en dehors de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous attendons de nos partenaires et fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes élevées, favorisant ainsi une culture mondiale de dignité, de respect et de responsabilité éthique.



L'intégrité en action

- Être vigilant face aux signes de travail forcé et/ou d'esclavage moderne.
- Faire preuve de diligence raisonnable concernant notre chaîne d'approvisionnement.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.





Lutte contre la corruption

Les pratiques commerciales peuvent varier à travers le monde, mais en tant qu'employé de Generac, il vous est interdit d'offrir ou d'accepter un pot-de-vin, à tout moment. La plupart des pays où nous sommes présents ont des lois anticorruption, dont certaines s'appliquent à l'échelle mondiale, comme la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA). Les conséquences de leur violation peuvent être graves.

Ces lois interdisent généralement d'offrir « quoi que ce soit de valeur » pour obtenir des contrats, s'assurer un avantage indu ou influencer une décision. Afin de prévenir de tels problèmes, Generac a mis en place une politique anti-corruption et des directives claires concernant les cadeaux, les voyages et les divertissements que tous les employés doivent respecter.

N'ayez jamais recours à un consultant ou à un tiers si vous pensez qu'une partie des fonds pourrait être utilisée à des fins de corruption. Établissez toujours un accord écrit détaillant la nature des services fournis par le tiers. N'utilisez jamais d'espèces ni d'équivalents d'espèces pour les paiements.

Cadeaux et divertissements

Les cadeaux et l'hospitalité peuvent contribuer à bâtir des relations commerciales, mais s'ils sont utilisés à mauvais escient, ils peuvent être perçus comme de la corruption. Évitez d'offrir ou d'accepter des cadeaux lors de transactions commerciales. Si les cadeaux, l'hospitalité et les dons sont appropriés, ils ne doivent jamais être excessifs.

Si vous envisagez d'offrir un cadeau à un fonctionnaire, vous DEVEZ obtenir l'approbation du service juridique au préalable.



L'intégrité en action

- N'offrez jamais d'argent, de cadeaux ou quoi que ce soit de valeur en échange de contrats, pour obtenir un avantage indu ou influencer indûment une décision.
- Ne fournissez jamais de cadeaux, d'hospitalité ou de dons à des fins commerciales illicites.
- Tous les cadeaux doivent être appropriés à la situation et non excessifs.
- Déclarez et enregistrez avec précision tous les cadeaux et divertissements.
- Si un fonctionnaire étranger fait une demande, contactez le service juridique pour obtenir des conseils.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque vous ou un membre de votre famille avez des intérêts personnels ou professionnels qui interfèrent – ou semblent interférer – avec les intérêts de Generac. Ces conflits peuvent altérer votre jugement, nuire à l'exercice de vos responsabilités professionnelles ou porter atteinte à la réputation de l'entreprise.

Voici quelques exemples de conflits d'intérêts potentiels :

- Détenir des participations financières dans une entreprise concurrente, un client, un fournisseur ou toute autre entité faisant affaire avec Generac.
- Acquérir des biens, notamment des brevets, dans lesquels Generac a un intérêt.
- Entretenir une relation avec un concurrent, un client, un fournisseur ou toute autre entité en relation avec Generac.
- Avoir un membre de sa famille impliqué dans une activité commerciale liée à Generac.
- Exercer une autre activité professionnelle qui affecte votre capacité à remplir vos responsabilités.

Par ailleurs, siéger au conseil d'administration de toute entreprise à but lucratif requiert une autorisation préalable. Siéger au conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif ou communautaire n'est pas soumis à cette obligation.



L'intégrité en action

- Évitez tout comportement ou relation commerciale susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts ou même de paraître inapproprié.
- Déclarez tout conflit d'intérêts, réel ou potentiel, afin d'obtenir une autorisation. Les administrateurs doivent en informer le Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du Conseil d'administration. Cette déclaration nous permet de déterminer s'il y a un conflit et comment le gérer.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.



Délit d'initié

En tant que société cotée en bourse, Generac doit communiquer les informations importantes aux investisseurs en temps opportun. Une information importante est toute information qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante pour prendre une décision d'achat ou de vente d'actions Generac, comme les prévisions de ventes et de bénéfices futurs ou une acquisition importante.

Vous pouvez avoir connaissance d'informations importantes avant qu'elles ne soient publiques. En vertu des lois sur les délits d'initiés, vous ne pouvez pas négocier d'actions Generac ni partager ces informations avec quiconque susceptible de négocier. Le délit d'initié est un crime et peut entraîner des amendes et des sanctions importantes pour vous ou toute personne à qui vous communiquez ces informations.

Les dirigeants, les administrateurs et certains employés, y compris les membres de leur famille, peuvent être soumis à des restrictions de négociation d'actions Generac à certaines périodes, par exemple avant la publication des résultats financiers trimestriels ou annuels. Pour plus de détails, consultez la politique de Generac en matière de délit d'initié.

Pour prévenir toute divulgation involontaire, la politique identifie les personnes autorisées à s'exprimer au nom de Generac. Veuillez toujours à la confidentialité des informations de l'entreprise.



L'intégrité en action

- Ne divulguez jamais d'informations non publiques obtenues dans le cadre de vos fonctions chez Generac.
- Informez immédiatement les relations avec les investisseurs, les relations publiques ou le service juridique si vous recevez une demande d'information de la part des médias ou d'un organisme financier.
- Ne publiez jamais d'informations financières sur les réseaux sociaux ou toute autre plateforme en ligne, sauf si vous êtes autorisé en tant que représentant de Generac et que vous avez reçu une autorisation écrite.

Comptabilité et conservation des documents

Notre succès en tant qu'entreprise dépend de la précision et de la fiabilité de notre documentation. Tous les livres, registres et comptes doivent être conformes aux principes comptables applicables et aux contrôles internes de Generac. Ne faites jamais d'inscriptions fausses, trompeuses ou artificielles dans les documents financiers. Si vous constatez des inscriptions inexactes ou suspectes, signalez-le à votre supérieur hiérarchique, au directeur financier, à l'audit interne, au service juridique ou à la ligne d'assistance Intégrité.

À cette fin, Generac dispose d'un calendrier de conservation des documents qui précise la durée de conservation de certains documents et la manière de les détruire conformément à ce calendrier.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique de comptabilité et de conservation des documents.



L'intégrité en action

- Déclarez avec précision toutes les dépenses et transactions conformément à la politique de l'entreprise.
- Conservez les documents, y compris les reçus et autres documents transactionnels, dans des lieux approuvés et conformément au calendrier de conservation.
- Signalez immédiatement toute préoccupation concernant des inscriptions inexactes, fausses ou suspectes.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.

Concurrence loyale et droit de la concurrence

Generac pratique une concurrence loyale sur tous les marchés. Nos relations avec nos concurrents, nos clients et nos fournisseurs sont régies par les lois mondiales sur la concurrence ou les lois antitrust. Ces lois favorisent la concurrence et interdisent les accords qui la limitent, ce qui peut avoir des conséquences néfastes tant pour Generac que pour vous personnellement.

Concurrence sur le marché

Les lois sur la concurrence interdisent les accords entre concurrents qui restreignent l'activité du marché, tels que la fixation des prix, la répartition des marchés ou des territoires, ou la limitation de l'offre ou de la production. Ces accords n'ont pas besoin d'être écrits ; ils peuvent être verbaux. Soyez donc attentif à votre comportement (ainsi qu'à celui des autres) lors des réunions d'associations professionnelles, des salons commerciaux ou d'autres situations où vous interagissez avec des concurrents.

Les lois sur la concurrence peuvent également restreindre les accords avec les clients qui fixent les prix de revente ou qui exigent l'achat d'un produit pour en acheter un autre. Ces situations peuvent être complexes ; contactez le service juridique avant de conclure un accord susceptible de restreindre l'activité du marché.

Marketing et publicité loyale

Nous sommes fiers de notre entreprise, de nos produits et de nos services. Lorsque vous vous exprimez en public ou que vous créez des supports marketing, fournissez toujours des informations exactes. Les déclarations fausses, trompeuses ou exagérées concernant Generac ou nos concurrents peuvent nuire à notre activité et à notre réputation.



L'intégrité en action

- Évitez de discuter de questions liées au marché, telles que les prix. N'oubliez jamais qu'aucune conversation n'est « confidentielle ».
- Retirez-vous immédiatement de toute conversation ou situation qui pourrait être perçue comme une violation du droit de la concurrence.
- Ne recueillez des informations sur la concurrence qu'à partir de sources publiques ou légalement autorisées et non soumises à des restrictions.
- Demandez de l'aide pour évaluer un accord potentiel avec un client qui restreint l'activité du marché.
- Utilisez des comparaisons justes et précises lorsque vous décrivez nos produits et ceux de nos concurrents.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.

Engagement communautaire et Generac Foundation

Nous nous engageons à être une entreprise citoyenne responsable grâce à un engagement communautaire actif et aux actions de la Fondation Generac. Nous sommes conscients de l'impact de nos activités sur les communautés et l'environnement, et nous assumons la responsabilité de réduire tout effet négatif.

La Generac Foundation concentre ses efforts sur quatre domaines clés : l'éducation, les intervenants d'urgence, le développement durable et les communautés locales, soutenant chaque année des centaines d'initiatives à travers le monde. Grâce à nos programmes de dons, nous nous efforçons d'avoir un impact significatif et de favoriser un changement positif à l'échelle mondiale.

Notre engagement citoyen témoigne de notre responsabilité sociale et de notre volonté d'améliorer le bien-être des communautés.



L'intégrité en action

- Il est interdit d'effectuer des contributions politiques, directes ou indirectes, au nom de Generac sans autorisation préalable.
- Nous encourageons tous nos employés à s'engager activement auprès de leurs communautés pour un changement positif.

Développement durable

Generac s'engage à améliorer continuellement ses produits, ses services et ses processus de fabrication. Nous nous efforçons de fournir des produits de qualité supérieure tout en améliorant la sécurité et l'efficacité et en minimisant notre impact environnemental.

Generac respecte les réglementations environnementales mondiales et a mis en œuvre une stratégie « Objectif zéro » visant à réduire la consommation d'énergie et d'eau, la production de déchets et les émissions afin de protéger notre planète et d'améliorer le bien-être de nos employés, de leurs familles et de nos communautés.

Nous identifions constamment des opportunités de minimiser notre empreinte environnementale et d'adopter des pratiques de consommation des ressources efficaces. Dans la mesure du possible, nous mettons en œuvre des programmes de gestion des déchets qui permettent de traiter et d'éliminer les déchets de manière responsable et respectueuse de l'environnement.



L'intégrité en action

- Nous évaluons continuellement nos pratiques commerciales et apportons des améliorations pour promouvoir le développement durable.
- Nous respectons les bonnes pratiques en matière d'élimination des déchets.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.

Médias sociaux

Nous examinons attentivement toutes nos communications publiques afin de nous assurer qu'elles sont conformes à notre mission et à nos valeurs. Seules les personnes autorisées peuvent s'exprimer au nom de l'entreprise. En cas de contact par les médias, veuillez en informer rapidement l'équipe des communications d'entreprise.

Tous les employés sont encouragés à être vigilants quant à leur image sur les réseaux sociaux. Lorsque vous utilisez les technologies de l'entreprise, telles que la messagerie électronique ou la messagerie instantanée, n'oubliez pas que vous représentez Generac et que vous êtes tenu de respecter nos valeurs et notre code de conduite.



L'intégrité en action

- Ne faites pas de déclarations publiques, n'utilisez pas le nom ou le logo de Generac et ne publiez pas au nom de l'entreprise sans autorisation préalable.
- Représentez toujours nos produits et services de manière véridique et précise.
- Gardez à l'esprit que ce que nous livrons peut avoir une portée bien au-delà de notre public initial.
- Informez rapidement le service des communications d'entreprise si vous êtes contacté par les médias au sujet de Generac.

Actifs et données de l'entreprise

Électroniques, physiques, Financières

Generac protège ses actifs physiques et informationnels, ainsi que ceux qui nous sont confiés.

Nos actifs les plus précieux comprennent les secrets commerciaux, la technologie, les listes de clients, les données financières, les stratégies de marketing et de prix, le coût des produits et les plans d'affaires. La protection de ces informations confidentielles et exclusives est une responsabilité partagée par tous. Nous utilisons des mesures de sécurité pour protéger les données, mais la vigilance des employés est essentielle. Une utilisation abusive ou un défaut de protection de ces actifs pourrait donner un avantage concurrentiel injuste à nos concurrents, compromettre la qualité des produits ou services, augmenter les risques de litige ou nuire à Generac de diverses manières.

Generac protège sa propriété intellectuelle par le biais de brevets, de marques déposées et, dans certains cas, de secrets commerciaux. Si vous travaillez sur le développement de produits ou des marques, veuillez à coordonner vos actions avec le Comité d'examen des inventions et des brevets et/ou le service juridique.



L'intégrité en action

- Contactez les équipes responsables si vous avez des idées ou des conceptions que vous estimez dignes d'être protégées.
- Veillez à la sécurité des informations sur votre bureau, vos ordinateurs et vos appareils mobiles.
- Soyez prudent lorsque vous travaillez dans un espace public où d'autres personnes peuvent voir votre travail.
- Utilisez uniquement les outils et les espaces de stockage de l'entreprise pour les activités liées à Generac.
- N'utilisez pas de comptes ou d'ordinateurs personnels pour les affaires de l'entreprise.
- Faites preuve de discernement et évitez de cliquer sur des liens suspects.
- Signalez immédiatement tout incident de sécurité des données suspecté.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.

Relations avec les fournisseurs

Code de conduite des fournisseurs

Les fournisseurs sont toute tierce partie qui vend ou cherche à vendre des biens ou des services à Generac. Tous les fournisseurs doivent respecter notre Code de conduite des fournisseurs et notre Politique d'achats durables, qui respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme et les principes fondamentaux. Les fournisseurs sont responsables du respect des lois de leurs pays respectifs et de toute autre réglementation applicable. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'alignent sur les normes commerciales de Generac et qu'ils respectent nos valeurs d'intégrité, de transparence et de responsabilité.

Conformité commerciale

Les employés, dirigeants et administrateurs impliqués dans des transactions commerciales doivent se conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables. Ces lois régissent la manière dont nous vendons nos produits et menons nos activités à l'échelle mondiale, notamment les lois anti-boycott, les sanctions commerciales et les restrictions d'importation/exportation. Lors d'échanges commerciaux internationaux, assurez-vous que toutes les informations sont exactes et que les lois et normes internationales sont respectées. Toute personne menant des activités commerciales internationales pour le compte de Generac doit comprendre les lois commerciales afin d'assurer la conformité et d'éviter les risques juridiques.



L'intégrité en action

- Effectuer une diligence approfondie sur tous les fournisseurs.
- Exiger de tous les fournisseurs qu'ils respectent notre Code de conduite des fournisseurs.
- Faire valider toute vente à l'exportation par l'équipe de conformité commerciale de Generac.



NOUS POSONS DES QUESTIONS ET EXPRIMONS NOS PRÉOCCUPATIONS.

Conclusion

Chez Generac, chaque employé contribue à maintenir une culture éthique au sein de l'entreprise, dans nos relations avec les fournisseurs et les clients, et dans les communautés où nous opérons. Nous sommes tous responsables de la mise en pratique des valeurs de Generac :

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils promeuvent une culture d'intégrité, qu'ils agissent conformément aux normes éthiques et juridiques et qu'ils soient responsables de leurs actes. Signalez toute violation connue ou présumée de notre Code, de nos politiques ou de la loi, et demandez conseil en cas de questions ou de préoccupations. En suivant ces principes, nous instaurons la confiance, favorisons l'innovation et offrons une valeur exceptionnelle à nos clients et parties prenantes.

Merci pour votre dévouement et votre engagement envers cette mission et ces valeurs.

Ressources

- Indice de sécurité Generac (GSI)
- Politique anti-corruption
- Directives relatives aux cadeaux, voyages et divertissements
- Politique en matière de conflits d'intérêts
- Politique en matière de délit d'initié
- Politique de comptabilité et de conservation des documents
- Manuel de sécurité des produits
- Politique d'utilisation acceptable des TI à l'échelle mondiale

